



## DOSSIER ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Ont participé à la réalisation de ce dossier

- la Commission nationale d'animation pédagogique du 2d degré UGSEL
- des membres du Conseil national de l'UGSEL, dont les représentants de l'UNAPEL, du SNCEEL, du SYNADEC, du CNEAP et de l'ADDEC.



UGSEL Nationale – Services nationaux  
277 rue Saint Jacques – 75240 Paris cedex 05  
Tel : 01 44 41 48 50 – Fax : 01 43 29 96 88 – Mail : [ugsel@scolanet.org](mailto:ugsel@scolanet.org)  
[www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)

## DOSSIER ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

### Présentation de notre démarche

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a donné mission à l'UGSEL nationale d'accompagner les collèges dès la rentrée scolaire 2008, lors de la mise en place de l'Accompagnement Educatif.

L'UGSEL souhaite, avec ce dossier, aider les chefs d'établissement et leurs équipes pédagogiques à s'approprier les fondements de cette initiative éducative.

Vous trouverez dans ce dossier :

#### 1- Un guide de l'accompagnement éducatif

Ce guide présente tout d'abord les grandes lignes du cadre général que nous développons avec quelques exemples dans un second temps.

#### 2- Une lecture commentée du texte officiel (BO N°28 du 19 juillet 2007)

Pour mieux aborder la circulaire ministérielle, nous avons souhaité y apporter différents commentaires et points de vigilance, afin de bien souligner la nécessaire cohérence de ce projet qui doit s'inscrire totalement dans la dimension éducative du projet d'établissement.

#### 3- Une boîte à outils

Nous avons rassemblé différents projets qui pourront permettre aux établissements de puiser des idées différentes et parfois très novatrices, afin de donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens personnels de réussir leurs études et de développer toutes les facettes de leur personnalité.

Par la suite, nous vous transmettrons également un diaporama de présentation de « L'accompagnement Educatif », que vous pourrez utiliser au cours de journées pédagogiques d'établissement.

## GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

### Présentation du cadre général

#### ① *Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?*

Possibilité offerte aux élèves qui le souhaiteront de rester en milieu scolaire après les cours afin de bénéficier d'une aide aux devoirs et aux leçons ou d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. Le projet, qui représente une ouverture en matière d'activités innovantes, sera présenté au conseil d'administration et intégré au projet d'établissement.

#### ② *A qui ce dispositif s'adresse-t-il ?*

Il s'étendra à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et par la suite à l'ensemble des écoles et lycées. Sont concernés les élèves volontaires de tous niveaux et tout particulièrement les élèves de 6ème. Les familles seront informées par l'établissement de la mise en place du dispositif et devront procéder à l'inscription de l'enfant.

#### ③ *Quels sont les acteurs ? Quel est leur rôle ?*

Cet accompagnement éducatif prendra appui sur des enseignants volontaires, ou d'autres catégories de personnel (assistants pédagogiques, assistants d'éducation, etc.). Le concours d'intervenants extérieurs, des collectivités territoriales, des associations, pourra également être recherché, notamment dans tous les cas où leurs interventions, traditionnellement importantes, constituent un apport très apprécié. Des moyens spécifiques ont été prévus à cet effet.

#### ④ *Quelles sont les activités proposées ?*

Trois domaines éducatifs, également essentiels à un parcours de réussite devront être proposés : aide aux devoirs et aux leçons, découverte d'activités culturelles, pratique d'activités sportives innovantes.

L'aide aux devoirs sera assurée principalement par des enseignants volontaires, avec au besoin l'appui d'assistants pédagogiques ou d'assistants d'éducation. L'aide pourra porter sur la méthodologie : comment s'organiser, comment apprendre une leçon, l'explicitation de points non acquis, le renforcement de notions, les recherches documentaires, la lecture...

La pratique d'activités culturelles et artistiques encadrées soit par des enseignants volontaires, soit par des intervenants, participe d'un plus grand accès de tous à l'égalité des chances. Ce sera l'occasion pour les élèves de découvrir des champs variés : arts plastiques, cinéma, audio visuel, culture scientifique et technique, littérature, musique, arts du spectacle, arts du goût, éducation au développement durable...

La pratique d'activités sportives permet de favoriser l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant. Le créneau de fin de journée permettra la mise en place d'ateliers originaux, différents de ceux que les élèves pourraient aborder pendant les cours d'EPS ou au sein de l'association sportive de l'établissement

#### *A quel moment ces séquences se déroulent-elles ?*

Il s'agit d'un accueil après les heures de cours, en fin de journée (par exemple 16h-18h), d'une durée indicative de 2h, quatre soirs par semaine. La répartition dans la semaine, selon les activités, peut varier d'un établissement à un autre ou d'un moment de l'année à un autre. La mise en place sera effective au plus tard pour la rentrée des vacances de Toussaint.

## **GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

### **Développement du cadre général**

#### **① *Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?***

Permettre à tous les élèves de s'approprier un enseignement qui leur est dispensé dans le cadre de la classe et de bénéficier de modules adaptés pour faire leurs devoirs et de recevoir, si nécessaire, une aide en cas de difficultés.

Des activités sportives et culturelles, également libres d'accès, complètent cette aide en permettant à chacun de trouver un bien-être physique et un enrichissement culturel nécessaires à la construction de la personnalité. Il s'agit donc de donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens personnels de réussir leurs études et de s'épanouir.

#### **② *A qui ce dispositif s'adresse-t-il ?***

Une des conditions nécessaires au fonctionnement d'un tel dispositif repose sur le fait que les parents soient convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif et soutiennent les enfants dans leur démarche volontaire pour s'inscrire à cet accompagnement. Cette implication des parents est, en soi, une forme d'aide, tout aussi précieuse que le soutien proprement dit, ils deviennent, eux aussi, acteurs de cet accompagnement par l'intérêt qu'ils manifestent.

Afin que cet accompagnement soit efficace et complet, il est demandé à chaque enfant de s'inscrire à la fois au soutien, c'est-à-dire aux études après la classe, mais aussi à une activité sportive et/ou culturelle.

En effet, il ne faut pas perdre de vue que c'est la personnalité de l'enfant que l'on construit dans sa globalité, et que le but essentiel de cette mise en place reste, en premier lieu, sa réussite scolaire.

Cet accompagnement éducatif est l'affaire de tous, tant du côté des parents et des enfants que du côté des chefs d'établissement, des professeurs et des divers intervenants.

#### **③ *Quels sont les acteurs ? Quel est leur rôle ?***

##### **3.1-Le chef d'établissement**

Pilote du dispositif, il recrute les intervenants volontaires, assure un rôle d'impulsion et de mise en cohérence de ce nouveau dispositif avec ceux déjà offerts aux élèves dans le temps scolaire. L'équipe de direction est l'interlocutrice privilégiée des familles, en particulier pour leur transmettre toutes les informations nécessaires au sujet des possibilités d'accompagnement éducatif et des inscriptions des élèves.

##### **3.2-Les enseignants**

Principaux intervenants du dispositif, ils s'impliquent sur la base du volontariat et définissent le cadre et le contenu de leur intervention en fonction des besoins des élèves volontaires. Ils conçoivent leur travail en liaison avec les professeurs principaux afin d'assurer au mieux le suivi et l'évaluation des élèves.

##### **3.3-Les personnels non enseignants : conseillers principaux d'éducation, conseiller(e)s d'orientation, infirmières, assistant(e)s d'éducation...**

En prenant connaissance des activités proposées, ils identifient les élèves à besoin prioritaire, les encouragent à s'inscrire à cet accompagnement et à le suivre avec assiduité. Dans une relation privilégiée avec les familles, ils contribuent à favoriser la mise en oeuvre efficace de cet accompagnement.

### **3.4- Les intervenants extérieurs**

L'appel éventuel à des partenaires réfléchis ne peut se résoudre à une simple convention d'animation. Dans leur travail d'encadrement sous la responsabilité du chef d'établissement, ils apportent leurs expériences et leurs savoir-faire, ils éclairent le travail en cours d'un autre regard pour apporter leur contribution au projet éducatif de l'établissement.. Il est bien entendu indispensable de s'assurer de la qualité et de la pertinence de ces partenariats (structures culturelles, associations, clubs sportifs ...).

### **3.5-Les parents**

Ils soutiennent la motivation de leurs enfants à participer aux activités proposées et à respecter leur engagement d'assiduité lors de l'inscription et pendant l'année scolaire.

### **3.6-Les élèves**

Après la fin des cours, ce dispositif leur offre la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'une aide méthodologique et d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. Une fois inscrits dans une activité, ils s'engagent à suivre les activités proposées et à être volontaires, assidus, et persévérants.

### ***④ Quelles sont les activités proposées pour mieux apprendre et apprendre autrement ?***

Les trois pôles de ce nouveau dispositif ne doivent pas être mis en concurrence, mais au contraire se compléter dans la cohérence du projet d'établissement. Cette complémentarité est une richesse puisqu'elle aborde l'élève dans sa globalité et sa spécificité, pour lui permettre de construire sa personnalité de façon harmonieuse.

### **4.1-Aide aux devoirs et aux leçons**

Il ne s'agit en aucun cas de « soutien scolaire » qui est déjà proposé dans le cadre du temps scolaire. Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ce pôle vise à « l'appropriation » des contenus et des méthodes découverts en classe. Par conséquent, en aucun cas, il n'est « un cours après le cours ».

C'est pour cette raison que, dans un tel cadre, l'aide méthodologique est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits. Par conséquent, cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans les meilleures conditions, et bénéficier de ressources qui ne sont pas toujours disponibles à la maison.

Evidemment, les élèves les plus en difficulté doivent comprendre l'enjeu d'un tel dispositif, mais le soutien peut et doit, aussi, s'adresser aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles, dans l'organisation méthodologique de leur travail, ou dans la réalisation du travail demandé. Le travail en petits groupes peut être une réponse satisfaisante à leurs besoins particuliers.

### **Quelques pistes**

a) Exemples de propositions de méthodes et d'activités

- exercices de soin de l'écriture
- recherches documentaires, manipulation de dictionnaires et d'encyclopédies
- repérage de la structure d'un manuel scolaire et aide à sa manipulation
- tenue du cahier de textes de l'élève et de ses classeurs ou cahiers

b) Pratiques d'appropriation pour comprendre, assimiler et réinvestir des contenus

- travail sur des erreurs orthographiques, lexicales ou syntaxiques
- vérification avec l'élève de sa compréhension des remarques de ses professeurs.

- proposition de différentes méthodes de lecture
- aide à la rédaction sous ses formes variées
- entraînement à la lecture à voix haute
- aide à la mémorisation d'une leçon

#### c) Pratique des TICE

- communiquer par la messagerie électronique
- partager des documents et des devoirs
- synchroniser les agendas
- donner des devoirs et les récupérer à distance
- maîtriser les ressources numériques mises à disposition de chaque élève

### **4.2-Découverte d'activités culturelles et artistiques**

En s'adressant à un plus grand nombre d'élèves, volontaires donc motivés, de classes et de niveaux différents, les activités culturelles favorisent les contacts et les ouvertures. Ainsi, pourront rayonner dans l'ensemble de l'établissement des pratiques habituellement réservées à quelques-uns.

Dans le cadre de l'acquisition du socle commun de compétences, il semble important d'établir des passerelles entre le temps pédagogique des cours et le hors temps scolaire. Par conséquent tout ce qui concerne le spectacle vivant, le cinéma, la musique, les problématiques liées aux droits de l'homme, l'écriture, l'architecture, le domaine scientifique, le développement durable ou les jeux de l'esprit peut trouver sa place dans ce dispositif.

Parallèlement, il apparaît important aussi de favoriser des projets en pluridisciplinarité qui croisent les arts et les regards, comme par exemple : architecture et photo, arts visuels et sciences, théâtre, écriture et jeu du corps sur scène.

L'accompagnement éducatif est mis en oeuvre prioritairement par les enseignants et les personnels de l'Institution. Cependant, un travail en partenariat est propice au partage des pratiques pour développer des compétences avec des professionnels de la culture et de la création contemporaine.

#### **Quelques pistes**

- Faire des recherches sur internet pour travailler sur l'histoire des arts
- Comprendre son environnement culturel par l'organisation de « promenades urbaines »
- Développer les pratiques orchestrales par l'écriture de chants et l'exploitation de ressources musicales
- Encourager la création d'ateliers théâtre, autour de la voix, du corps et de l'expression
- Utilisation des ressources multimédias : fabrication d'images, projections cinématographiques, création de blogs, activités de presse ou de radio...
- Ateliers scientifiques et techniques, jeux mathématiques, jeux de l'esprit...
- Education au développement durable

### **4.3-Découverte et pratique d'activités sportives innovantes**

Complémentaire des deux autres pôles, il s'inscrit dans un projet d'établissement en liaison avec les autres projets de l'établissement notamment, ceux de l'EPS et de l'association sportive, sans se substituer aux pratiques sportives existantes. Plus généralement, les enseignants d'EPS peuvent identifier un public, aller au devant des élèves qui sont le plus en difficulté, afin de leur assurer un épanouissement par la pratique du sport. Non redondantes avec les activités de la journée, elles doivent participer à une ouverture innovante en matière de pratiques sportives.



Le projet sportif d'accompagnement éducatif, en s'adossant au projet de l'association sportive, peut proposer des actions de nature différente, pour un public scolaire qui ne vient pas habituellement dans le cadre associatif. Il s'agira d'utiliser le 16/18 comme un champ d'expériences où l'enseignant aura les moyens d'une pratique innovante et originale, avec des élèves volontaires et leur permettre ainsi de raccrocher un projet d'abord sportif ou de loisir pour viser ensuite un projet scolaire.

### **Quelques pistes**

- Soutien motricité pour retrouver une image positive de soi et favoriser l'intégration de certains élèves en échec scolaire relatif.
- Connaissance et estime de soi par la pratique d'activités de relaxation, stretching, préparation mentale, gestion du stress.
- Permettre la pratique d'un sport à des élèves handicapés qui ne pourraient vivre cette activité en EPS.
- Soutien natation : élèves non-nageurs, club de plongée...
- Activités de sports de combat : boxe, escrime, arts martiaux orientaux : pratiques originales, souvent onéreuses, très ancrées dans les représentations des jeunes.
- Approfondir de nouveaux rôles et responsabilités : formation à l'arbitrage.
- Des pratiques d'entretien, de musculation, d'aérobic avec des objectifs santé, prise en compte des problèmes de surpoids, de la recherche de bien être et de défoulement.
- Préparation PSC1 (ex-AFPS) (attestation de formation aux premiers secours).
- Danse et arts du cirque qui allient souvent les deux volets culturel et sportif.
- Sport plaisir ou de détente, avec des supports différents (ballons, musique, agrès...).
- Utilisation des infrastructures de la ville pour faire découvrir de nouveaux sports que l'élève ne pourrait pas aborder en EPS ou en AS : tennis, escalade, squash, équitation, patinage artistique, golf, APPN...

## **CONCLUSION**

### **Un accompagnement éducatif à construire**

L'Enseignement Catholique ne souhaite pas faire de prescription en la matière, cependant ce document peut permettre aux établissements scolaires de s'approprier cette nouvelle opportunité éducative.

Le projet « Accompagnement éducatif » est à innover, à créer et à construire dans chaque collège en fonction de sa spécificité.

Toutes les pistes sont à explorer en se rappelant que l'accompagnement éducatif est à destination de tous les élèves volontaires mais devrait répondre plus particulièrement aux élèves nécessitant une prise en charge adaptée après les cours.

Ce dispositif est l'occasion d'enrichir l'offre de formation faite aux élèves, de s'appuyer sur un éventail de structures et de personnes avec lesquelles il sera possible d'agir de manière ciblée et ponctuelle, et individualisée.

Les projets de l'accompagnement éducatif naissent, vivent et prennent en compte les besoins particuliers de tous les élèves. Les trois pôles proposés, et légitimement articulés, s'inscrivent donc dans un projet global, au seul service et bénéfice de l'élève.

N.B : Tous les enseignants sont invités à initier toute expérience qui leur paraîtra intéressante. Un inventaire et un premier bilan des actions seront réalisés, avec le concours des diocèses, en fin d'année scolaire 08-09 dans un souci de diffusion des diverses actions et expériences.